AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

224C0175
FR0000054678-FS0088

1er février 2024

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

EURO RESSOURCES SA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 1er février 2024, la société par actions simplifiée IAMGOLD France[1] (1830 Route de Montjoly, 97354 Remire-Montjoly, Guyane Française) a déclaré avoir franchi en hausse, le 31 janvier 2024, le seuil de 95% des droits de vote de la société EURO RESSOURCES SA et détenir 57 016 859 actions EURO RESSOURCES SA représentant 113 075 050 droits de vote, soit 91,24% du capital et 95,05% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions EURO RESSOURCES SA dans le cadre de l'offre publique de retrait initiée par la société IAMGOLD France[3].

[1] Contrôlée par la société de droit canadien IAMGOLD Corporation.
[2] Sur la base d'un capital composé de 62 491 281 actions représentant 118 967 319 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment D&I 224C0125 du 23 janvier 2024 et D&I 224C0131 du 24 janvier 2024.